

**MAIRIE DE COGNAC LA FORET  
HAUTE-VIENNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Nombre de Conseillers  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Absents : 04  
Votants : 12*

L'an deux mille vingt trois  
Le lundi 11 décembre  
Le Conseil Municipal de COGNAC LA FORET dûment convoqué à 19 h 00, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr VIGNERIE Christian, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 04 décembre 2023

**Présents :** Mr VIGNERIE, Maire, Mr JAVELAUD, Mme THOMAS, Mr MAYNARD Adjoint au Maire, Mme MOREL, Mme LORGUE, Mr VARENNE, Mr RESTOUEIX, Mme COIFFE, Mme FEIFER.

**Absents excusés :**

Mme PIEKARCZYK Daria qui a donné pouvoir à Mr VARENNE Denis , Mr MOREAU Laurent qui a donné pouvoir à Mr JAVELAUD Jacques, Mme GODARD Frédérique, Mme FEIFER Elodie

**Secrétaire de séance :** Mr FABRE Pierre

**040/2023 -- TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE-ANNEE 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2024 seront les suivants :

**BANQUET :**

	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
<b>FORFAIT WEEK-END</b>	<b>200 €</b>	<b>330 €</b>
<b>REPAS EN SEMAINE</b>	<b>120 €</b>	<b>240 €</b>
<b>REPAS LE VENDREDI SOIR</b>	<b>140 €</b>	<b>260 €</b>
<b>REPAS SOIR FERIE EN SEMAINE</b>	<b>160 €</b>	<b>280 €</b>
<b>COUVERT</b>	<b>1,40 €</b>	
<b>ARRHES</b>	<b>50 €</b>	
<b>CAUTION</b>	Montant de la location estimée à la réservation (caution remise lors du paiement définitif) + 250 € (ménage)	

### VIN d'HONNEUR :

	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
	<b>110 €</b>	<b>130 €</b>
ARRHES	50 €	
CAUTION	Montant de la location estimée à la réservation (caution remise lors du paiement définitif) + 250 € (ménage)	

### REVEILLON NOËL OU FIN D'ANNEE :

Location forfaitaire de 440 € Chauffage inclus

### FRAIS D'ELECTRICITE

1er mai au 30 septembre	1er octobre au 30 avril
<b>35,00€</b>	<b>60,00€</b>

### NETTOYAGE DE LA SALLE

Les utilisateurs ne souhaitant pas nettoyer la salle, la cuisine et les WC paieront un supplément de 250 €.

### ASSOCIATIONS COMMUNALES

Un forfait de 20 € par manifestation sera demandé à toutes les associations communales sachant que **lorsque deux manifestations seront organisées le même week-end, l'association paiera deux locations de 20 € ainsi que les frais d'électricité pour chaque manifestation.**

Le forfait de 20 € est valable dans la limite de trois manifestations par an avec une participation aux frais d'électricité comme tout autre utilisateur.

Au-delà de trois manifestations, il sera demandé à l'association le tarif forfait week-end commune.

**En cas d'annulation de la location le forfait restera dû.**

**Chaque utilisateur de la salle (personnes privées ou associations) devra fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile » et devra venir en mairie pour fournir les documents nécessaires à l'officialisation de la location.**

*Tout utilisateur de la salle ayant l'obligation de trier les déchets, il lui sera facturé le nombre de sacs poubelles réglementaires utilisé au prix de 2,10 €/ sac.*

*Le matériel détérioré ou cassé par les utilisateurs leur sera facturé.*

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Le Maire,

**VIGNERIE Christian**

